



## **AOT PORTANT SUR DES LOCAUX DISPONIBLES AU PORT DE CAMARET SUR MER**

### CADRE GENERAL

Dans le cadre de la fin d'une AOT, la Commune de Camaret-sur-Mer lance une publicité pour la Mise à disposition d'un hangar de 270 M2 avec une ouverture principale et 200 M2 de terre-plein quai Téphany à Camaret sur Mer.

L'exploitation du hangar devra être en lien avec les activités maritimes dont la charpente marine et l'entretien de bateaux en bois.

Des activités de menuiserie traditionnelle pourront également être envisagées

La durée de l'AOT est de 3 ans.

### CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES

Les candidatures devront parvenir par voie électronique avant le **15 octobre 2022 17h00** à l'adresse suivante ([port.camaret@orange.fr](mailto:port.camaret@orange.fr) ou [dgsmairie@camararetsurmer.fr](mailto:dgsmairie@camararetsurmer.fr))

### MODALITES D'EXAMEN DES CANDIDATURES

L'attribution de l'AOT sera effectuée au regard de la pertinence de la candidature, de la qualité des prestations proposées, du profil des candidats eux-mêmes eu égard au besoin exprimé par la Collectivité dans la description de l'activité.

### NEGOCIATION

La commune de Camaret-sur-Mer se laisse la possibilité d'engager des négociations avec le ou les candidats dont les offres sont les mieux placées. Les modalités de cette potentielle négociation seront librement déterminées par la commune et communiquées aux différents potentiels candidats.

### CHOIX DU BENEFICIAIRE

Le candidat retenu sera informé par voie électronique et par voie de courrier.

### CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent leur demande aux adresses électroniques suivantes : [port.camaret@orange.fr](mailto:port.camaret@orange.fr) ou [dgsmairie@camararetsurmer.fr](mailto:dgsmairie@camararetsurmer.fr).